

Gestion collective du budget de la coopérative scolaire

Nous pensons souvent que la mandataire est responsable de la coopérative scolaire. Il est le garent du bon fonctionnement mais les décisions au sujet du budget sont prises lors de conseil de coopérative qui donne lieu à un compte rendu qui donne toute la légitimité au mandataire de pouvoir payer des factures liées à tel ou tel projet.

La répartition du budget de la coop peut engendrer des tensions au sein de l'équipe lorsque cette gestion n'est pas définie collectivement.

Les principes de la coopérative scolaire sont :

- La coopérative scolaire est solidaire et autonome.
- Une répartition égale sur l'ensemble des élèves est un principe de base. C'est-à-dire que l'ensemble des recettes divisé par le nombre d'élèves donne le budget moyen par élève et donc par classe.
- Le budget est transparent vis-à-vis des parents qui participent.
- Certaines classes peuvent mettre en place des projets plus onéreux (ex : sortie avec nuitées) que d'autres à partir du moment où la décision est prise en conseil coop.

Voici différentes réflexions/pratiques qui sont mises en place en conseil de coopérative :

- Une répartition par classe est calculée au prorata du nombre d'élèves : l'ensemble des recettes divisé par le nombre d'élèves donne le budget moyen par élève et donc par classe.
- Un % des recettes est gardé par la coopérative pour le fonctionnement général de la coopérative ou pour des manifestations (ex : kermesse) qui concernent toutes les classes
- Plusieurs classes veulent organiser un voyage scolaire avec nuitées ? les enseignants qui souhaitent mettre en place un tel projet le font à tour de rôle en fonction de la répartition des élèves pour que chaque élève ait le même nombre de voyage dans sa scolarité. Dans ce cas, un budget de la coop spécifique pour le voyage est décidé au préalable (ex : 20% des recettes du début d'année (participation des parents, APE ? mairie...)). Les 80% sont partagés équitablement sur toutes les classes. C'est donc à partir de ce budget qu'est défini le voyage.
- Des actions de financement au profit de la sortie avec nuitées sont organisées (manifestations, trousse à projets, donc d'entreprise...)
- Des demandes de subvention spécifique à ce projet sont faites
- Voir avec l'APE s'ils peuvent donner pour ce projet en particularité
- Des classes qui mettent en place des projets moins onéreux peuvent donner une partie de leur budget à la classe qui part en voyage. Mais est-ce que ça sera équitable tous les ans ?

Dans tous les cas, c'est bien à partir d'un budget prévisionnel que l'on décide du projet.

